



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R76-2026-161

PUBLIÉ LE 1 AVRIL 2026

# Sommaire

## **DRAAF / Secrétariat Général**

R76-2026-03-26-00002 - Arrêté de subdélégation de signature de Monsieur Olivier ROUSSET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la mise en oeuvre des crédits de l'UO Régionale sur le programme 149, le programme 775 et l'UO régionale sur le programme 362 (circuit ASP). (3 pages)

Page 3

R76-2026-03-26-00003 - Arrêté portant subdélégation de signature à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - service territorial FranceAgriMer (2 pages)

Page 7

DRAAF

R76-2026-03-26-00002

Arrêté de subdélégation de signature de Monsieur Olivier ROUSSET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la mise en oeuvre des crédits de l'UO Régionale sur le programme 149, le programme 775 et l'UO régionale sur le programme 362 (circuit ASP).



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Arrêté préfectoral du**

portant subdélégation de signature de Monsieur Olivier ROUSSET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la mise en œuvre des crédits de l'UO Régionale sur le programme 149, le programme 775 et l'UO régionale sur le programme 362 (circuit ASP).

**Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret en conseil des ministres du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 20 octobre 2023 portant nomination de M. Frédéric VISEUR, secrétaire général pour les affaires régionales d'Occitanie ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 mai 2024 portant nomination de M. Olivier ROUSSET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie, à compter du 10 juin 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016, établissant les missions et l'organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2025 publié le 31 décembre 2025 au recueil des actes administratifs spécial numéro R76-2025-572, portant délégation de signature en matière de compétence administrative générale, d'ordonnancement secondaire pour les dépenses et les recettes des budgets opérationnels de programme du ministère en charge de l'agriculture, de responsable de l'unité opérationnelle régionale 0354-DR31-DAAF, et de pouvoir adjudicateur à M. Olivier ROUSSET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie ;

Vu le protocole de gestion du programme 149 «Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » ;

Vu la circulaire de gestion budgétaire du plan de relance du 11 janvier 2021 ;

DRAAF  
Bâtiment D  
1 place Émile Blouin  
CS 70005  
31952 Toulouse CEDEX 9  
Tél. 05 61 10 61 10 – Fax. 05 61 10 61 00  
Courriel : [direction.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr](mailto:direction.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr)  
site : <http://www.occitanie.gouv.fr>

1/2

## **Arrête :**

### **Art.1<sup>er</sup> :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier ROUSSET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, délégation de signature est donnée à Monsieur Yann LOUGUET , IGSPV, Monsieur Stéphane DEFOS et Monsieur Frédéric BOUSQUET, directeurs régionaux adjoints, à l'effet de répartir entre services instructeurs les crédits de l'UO régionale 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture », du programme national 775 « Développement et transfert en agriculture » et de l'UO régionale 362 (circuit ASP) et à l'effet de signer les décisions d'attribution, les rapports d'instruction, les certificats de service fait, les demandes de mise en paiement et les décisions de déchéance correspondant aux dispositifs d'aides attribués sur les UO régionales 149, 362 et du programme national 775 (circuit ASP) et instruits par la DRAAF.

### **Art. 2. :**

1) Délégation est donnée à Mme Catherine FOYER-BÉNOS, cheffe du service régional de l'agriculture et de l'agroalimentaire (SRAA), à l'effet de répartir entre les services de l'État instructeurs des aides payées par le BOP 149 les crédits de l'UO régionale 149 (hors mesures forêt), l'UO régionale 362 et du programme national 775.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine FOYER-BÉNOS, la présente délégation pourra être exercée par M. Victor SALENBIER, adjoint à la cheffe de service.

2) Délégation est donnée à Mme Gwenaëlle BIZET, cheffe du service régional de la forêt et du bois (SRFoB) à l'effet de répartir entre services instructeurs les crédits de l'UO régionale 149 (mesures forêt) et l'UO régionale 362.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gwenaëlle BIZET, la présente délégation pourra être exercée par M. Matthieu AUGERY, adjoint à la cheffe de service et chef d'unité « filières et territoires ».

3) Sont autorisées à procéder à l'ensemble des opérations de mise à disposition des crédits dans l'application OSIRIS : Mme Sylvie CINÇON, Mme Nathalie COLIN, M. Matthieu AUGERY et Mme Delphine GARAPON.

### **Art. 3. :**

1) Délégation est donnée à Madame Catherine FOYER-BÉNOS, cheffe du SRAA et Monsieur Victor SALENBIER, adjoint à la cheffe du SRAA, à l'effet de signer les décisions d'attribution, les rapports d'instruction, les certificats de service fait, les demandes de mise en paiement, les décisions de déchéance et l'ensemble des courriers liés, correspondant aux dispositifs d'aides attribués par l'UO régionale 149, l'UO régionale 362 et le programme national 775 et instruits par la DRAAF - SRAA.

A l'exclusion des décisions attributives d'aide et de déchéance, la présente délégation pourra également être exercée par Mesdames Nathalie COLIN, Emmanuelle MENU et Emmanuelle CHAUMETTE-BERTON.

Les rapports d'instruction et les courriers liés pourront être signés par Mesdames Emmanuelle CHAUMETTE-BERTON, Marion MUSSARD, Margot SAUMADE et Messieurs Nicolas ARTIGE, Jean-Philippe BORDES et Laurent JOUNIN, chacun sur les dispositifs d'aide dont ils sont instructeurs.

2) Délégation est donnée à Mme Gwenaëlle BIZET, cheffe du SRFoB, à l'effet de signer les décisions d'attribution, les rapports d'instruction, les certificats de service fait, les demandes de mise en paiement, les décisions de déchéance et l'ensemble des courriers liés, correspondant aux dispositifs d'aides attribués par l'UO régionale 149, l'UO régionale 362 et instruits par la DRAAF – SRFoB.

Cette même délégation pourra être exercée par M. Matthieu AUGERY, chef de l'unité « filières et territoires ».

A l'exclusion des décisions attributives d'aide et de déchéance, la présente délégation pourra également être exercée par M. Philippe HANS.

**Art. 4. :** Toutes les subdélégations antérieures à la présente subdélégation sont abrogées.

Fait à Toulouse, le 26/03/2026

Le directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt,



Olivier ROUSSET

DRAAF

R76-2026-03-26-00003

Arrêté portant subdélégation de signature à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - service territorial FranceAgriMer



**ARRETE du  
portant subdélégation de signature à certains agents de la direction régionale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - service territorial FranceAgriMer**

**Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,**

**Vu** le code rural et de la pêche maritime ;

**Vu** la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

**Vu** l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement (ASP) et de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) ;

**Vu** le décret n°84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère de l'agriculture ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2009 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment son article 39 ;

**Vu** le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

**Vu** le décret en conseil des ministres du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 29 mai 2024 portant nomination de M. Olivier ROUSSET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie, à compter du 10 juin 2024 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 10 février 2025 portant délégation de signature à monsieur Olivier ROUSSET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie au titre de FranceAgriMer, publié le 10 février 2025 au recueil des actes administratifs spécial n°R76-2025-028 ;

**Vu** la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générales des services de FranceAgriMer ;

**Vu** la décision du directeur général de FranceAgriMer du 3 février 2025 portant délégation de signature à Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, représentant territorial de FranceAgriMer ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier ROUSSET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, la délégation de signature qui lui a été conférée par l'arrêté préfectoral du 10 février 2025 susvisé, sera exercée par Messieurs Yann LOUGUET , IGSPV, Stéphane DEFOS, IGPEF, et Frédéric BOUSQUET, attaché d'administration hors classe, directeurs régionaux adjoints.

### Article 2

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane BOUNEAU, chef du service régional FranceAgriMer, à Monsieur Luc FRUITET, chef de service adjoint, à Madame Lucile SCHWARTZ, cheffe de service adjoint, à l'effet de signer les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions techniques de FranceAgriMer dans la région Occitanie, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale.

Cette même subdélégation de signature est donnée à Madame Béatrice DEDIEU, cheffe d'unité, à Messieurs Jacques DEGAILLE, Laurent HANON et Jean-Dominique PASTRUCH, chefs d'unité, ainsi qu'à Mesdames Isabelle BARRIERE, Hélène LECLERC, Audrey RIBET, cheffes d'unité adjointes et Messieurs Benjamin BERIZZI, Claude MAURIN et Johan NOVAR, chefs d'unité adjoints.

### Article 3

Subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Delphine BOUDES, à l'effet de signer les actes relevant de l'instruction et de la validation des billets de financement pour les collecteurs de céréales au profit des établissements de crédit.

### Article 4

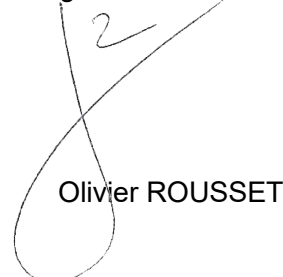
Toutes les subdélégations antérieures à la présente subdélégation sont abrogées.

### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 26/03/2026

Le directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt,



Olivier ROUSSET